



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 16 octobre 2017  
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, Président Y. Cogne, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe P. Hess, comptable
Excusés :	J. Loeffel, S. Lörtscher
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

Le président ouvre la séance et signale que M. Loeffel et Mme Lörtscher sont excusés.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017**

**Le procès-verbal du 18 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président signale que les conseillers municipaux ont reçu un courriel envoyé en date du 3 octobre 2017 concernant le droit d'opposition des conseillers municipaux suite à la décision prise lors de l'assemblée générale du 20 septembre 2017 relative à une subvention de 330'000 F pour la construction d'une passerelle octroyée par le fonds intercommunal. Le président prend note qu'il n'y a pas de remarques par rapport à cette décision.

La séance inaugurale de la commission inter-champagne aura lieu le 20 novembre 2017 à Avully. Elle regroupe les communes d'Avully, Avusy, Cartigny et Soral. Mmes Dubouloz et Moget ainsi que MM Cogne et George s'étaient proposés pour participer à cette séance. Le président note que Mme Moget et M. Cogne sont d'accord de participer à cette séance.

**3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

Route de contournement

Mme Zäch a été auditionnée le 27 juin 2017 par la commission des travaux du Grand Conseil sur l'éventuelle route de contournement dont on parle depuis des années et qui est inscrite dans le plan directeur cantonal 2030. Ce vendredi, le Grand Conseil a accepté un crédit d'étude de 300'000 F pour

la route de contournement de Cartigny. Si certains partis ont refusé le projet notamment par rapport à l'impact sur la zone agricole, ils ont reconnu l'existence d'un réel problème dans cette région du canton où le CEVA n'aura pas d'utilité.

Les communes de la Champagne vont être reçues le 19 décembre 2017 par MM. Barthassat et Hodgers, Conseillers d'Etat suite aux préavis négatifs du plan directeur cantonal.

#### Gravières

L'exécutif a rencontré récemment les représentants de l'entreprise Sasso. Ils ont apparemment fait durer la gravière de Laconnex étant donné que, sans cette activité, ils auraient dû déclarer faillite. L'exécutif leur a demandé s'ils risquaient de faire durer aussi à Cartigny. Aucune réponse claire n'a été donnée. Il a également été rappelé la problématique du trafic sur la route de Chancy. L'exploitation ne sera pas facile avec 150 camions par jour. Les graviéristes ont dit qu'ils ne sont pas très soutenus dans ce sens, mais qu'ils devront faire avec. Ils vont également financer une nouvelle étude sur la problématique de la nappe phréatique pour démontrer qu'il n'y a pas de soucis sur ce point. Enfin, l'exécutif leur a tout de même demandé de chiffrer la valeur financière des deux terrains de la commune. Mme Zäch précise qu'il n'y a pas encore de retour du Conseil d'Etat.

#### Travaux au Moulin-de-Vert

Dès le lundi 6 novembre, des travaux d'une durée d'une semaine auront lieu sur le chemin du Moulin-de-Vert pour remettre en état une partie pavée du chemin. Ce chemin fait partie du patrimoine historique classé d'importance régionale. En travaillant avec la DGAN et le DETA, via des fonds du canton et de la Confédération, des civilistes vont commencer le travail de rénovation. Les civilistes viendront manger à midi à la salle communale et ils dormiront chez les scouts à Satigny.

#### Bâtiments

Mme Walthert indique, suite à la commission des bâtiments, que les discussions continuent sur les investissements à prévoir pour les immeubles du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Elle rappelle que le Conseil municipal a voté la réalisation de 4 études pour 4 projets, dont un projet aux Trois-Fontaines. Il s'agissait d'évaluer le potentiel constructible à côté de l'immeuble des Trois-Fontaines. Un projet 3D très intéressant avec la possibilité d'avoir deux appartements et une arcade ou uniquement des logements a été soumis à la commission. Pour l'heure, le dossier a été préavisé positivement, mais la commission reviendra auprès du Conseil municipal pour savoir quelles décisions prendre au niveau des investissements sur les années à venir en tenant compte des investissements pour les aménagements routiers et du PGEE.

Mme Dubouloz comprend que Mme Walthert parle de la parcelle à côté de l'immeuble où se trouvent deux garages.

Mme Walthert indique que c'est le cas et qu'une idée est aussi de rassembler tout le matériel de voirie à un seul endroit.

Mme Zäch fait remarquer que c'est compliqué de prendre des décisions car chaque projet a un impact sur un autre bâtiment. Par exemple l'association Midi à Cartigny a besoin de plus d'espace. Le bâtiment de la poste doit également être rénové et un petit local pourrait être aménagé pour être reloué. Il est également question de transformer l'immeuble communal à la rue des Trois-Fontaines. Si tel est le cas, il faudra trouver un emplacement pour la voirie. Il s'agit dès lors de prendre des décisions lesquelles nécessitent une étude par la commission des finances. Une projection des investissements à moyen terme est à l'étude afin de planifier les futurs travaux

### Statuts de l'ORPC

Mme Bolle de Paoli annonce que le document définitif sur les statuts de l'ORPC a été établi. Ils seront votés lors de la séance du mois de novembre. Suite aux remarques de M. Loeffel, Mme Bolle de Paoli avait envoyé un courriel au chef de l'office pour qu'il fasse les corrections nécessaires. Elle lui a également communiqué les remarques de M. Cogne. Par rapport au texte définitif qu'elle a reçu, elle n'est toutefois pas sûre que tout ait été repris dans la version validée qui a été transmise à la commission de la sécurité. Elle pense qu'il faut maintenant aller de l'avant pour pouvoir boucler le dossier avant fin décembre.

### Sapeurs-pompiers

L'exécutif a reçu une demande du capitaine des pompiers, M. Pittet, pour la nomination d'un nouveau premier lieutenant. Mme Bolle de Paoli note que les conseillers municipaux sont d'accord avec la nomination de la personne dont le nom leur a été communiqué.

### Associations villageoises

Mme Bolle de Paoli signale que Midi à Cartigny est à la recherche d'un président et d'un comptable. Elle en profite pour adresser ses remerciements à M. Patrick Horner, comptable, qui a quitté l'association et à M. Stefan Ettlin, président, qui terminera son mandat à fin juin 2018.

M. Samuel Vieli a quitté sa fonction de président des Cartiminois la semaine dernière. Il a été remplacé par Mme Davet. Mme Bolle de Paoli remercie M. Vieli pour son engagement et souhaite la bienvenue à Mme Davet. L'exécutif se réjouit de collaborer avec elle.

Mme Walthert signale que l'association de la bibliothèque, ABC, est aussi à la recherche d'un-e président-e.

## **4. Rapports de commissions**

### **Rapport de la commission des finances du 2 octobre 2017**

M. George note, en page 3, qu'il est dit que « le prêt pour CABO SA de 2,5 Mio arrive à échéance en décembre 2017 ». Il aimerait savoir si cela signifie que la commune aura fini de le rembourser ou qu'elle doit le renégocier à cette date.

M. Hess répond que la commission devra renégocier un taux.

M. George demande si tout le monde est au clair sur le point 5 de la page 3 concernant la rubrique 0290.10.31440.00 Entretien bâtiment (salle communale). De mémoire, les possibilités sont, soit de ne plus rien faire, soit de finir les 100'000 F de travaux qui ont déjà été votés.

Mme Walthert ajoute que deux autres possibilités sont, soit d'ajouter une rallonge de 15'000 F notamment pour finir l'entrée et la sécurisation de l'escalier et de la scène, soit de réaliser une phase 3 assez importante consistant à terminer complètement l'investissement, les réfections de sécurité, le rez-de-chaussée, etc. pour un montant de 230'000 F.

M. George indique que la commission avait discuté de ces possibilités et elle avait retenu l'option consistant à terminer l'ensemble des travaux prévus à la salle communale. Elle ne savait toutefois pas si elle pouvait mettre 232'000 F au budget. M. George précise que ce devis de 232'000 F comporte

notamment une amélioration de la sonorisation, un écran de projection avec un beamer, un éclairage du foyer de la grande salle, un plafond avec corniche de la grande salle, des panneaux acoustiques, des gradins amovibles, 25 tables rectangulaires et 100 chaises. M. George propose formellement d'intégrer ces 232'000 F au budget 2018.

Mme Zäch demande si la commission a fait son rapport relatif au projet d'investissement qui devait être présenté à la commission des bâtiments le 11 octobre.

M. George répond qu'il attend encore des documents et qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour présenter un rapport ce soir.

Mme Walthert fait remarquer que davantage d'informations devraient être disponibles pour la deuxième lecture du projet de budget 2018.

M. Schornoz demande si la commission des bâtiments ne devrait pas présenter ce projet à la commission des finances. Il constate qu'il s'agit tout de même de budgéter 300'000 F. Avant cela, la commission devrait faire une proposition et donner son point de vue.

Mme Walthert indique que cette rubrique 0290.10.31440.00 Entretien bâtiment (salle communale) concerne l'entretien courant pour un montant de 15'000 F. Par ailleurs, la commission a voulu préciser qu'il y aurait certainement d'autres projets d'investissement pour la salle communale. Ils feront l'objet de discussions en commission avec d'autres investissements avec une décision devant tenir compte de tous les investissements.

M. Schornoz note qu'il y a aussi des problèmes de sécurité qui ont dû être réglés.

Mme Walthert signale que cela fait partie des 100'000 F d'investissement.

M. Cogne propose d'aborder un problème auxquels la commission a été confrontée. Une modification du droit a pour conséquence que le plan comptable et les méthodes de comptabilisation de la commune changeront en 2018. La principale conséquence pour les communes est qu'elles seront limitées au niveau des provisions et des réserves qu'elles peuvent constituer. La provision pour reliquat faite par Cartigny, qui se monte à 50 % du montant du poste ouvert et qui est ajustée en fonction des paiements, devra être plafonnée à 30 %. Ce qui est plus ennuyeux pour la commune c'est que cela touche également la provision pour différence d'évaluation. Elle servait à comptabiliser en fin d'exercice, l'excédent découlant de la différence entre les prévisions de recettes annoncées par l'État et les recettes effectives. La commune pouvait ainsi utiliser cette provision quand l'AFC annonçait que la commune recevait finalement moins ce qui était initialement prévu. Il faut savoir que les différences peuvent être importantes. La provision permettait donc de lisser ces variations. Avec ce changement de loi, la commune n'a plus le droit d'avoir ce genre de provision et elle devra la dissoudre en totalité. Ce n'est pas de l'argent que la commune perd, mais elle devra la verser en totalité dans son compte fortune. Sans cela, elle pourrait se retrouver par exemple avec un déficit de 300'000 F en ayant géré de manière efficace ses deniers, alors que c'est juste l'administration qui s'est trompée. La commission des finances réfléchit donc à d'éventuelles solutions.

M. Cogne estime qu'il est difficile de vivre avec de telles incertitudes. Cela a par exemple pour conséquence que le budget présenté prévoit au départ un centime de 48'000 F alors que l'année passée on prévoyait 53'000 F pour la commune. M. Cogne fait remarquer que les écarts de l'administration varient de -217'000 F l'année passée à +645'000 F. Aujourd'hui, l'AFC prévoit que la

commune encaissera 48'000 F par centime. Avec un centime à 43, cela fait des recettes de l'ordre de 2,5 millions de francs par rapport aux 2,4 millions de francs de dépenses prévues. Il a été volontairement décidé d'augmenter dans le budget la valeur du centime pour le mettre à environ 53'000 qui était le montant qui était prévu pour 2017 et qui était encore inférieur au montant prévu pour 2015, respectivement pour 2014 quant aux recettes effectives. Il paraît raisonnable de mettre ce montant dans le budget puisque cela fait au moins deux ans que la commune a comptabilisé un excédent de recettes entre 220'000 F pour une année et 175'000 F pour l'autre, ce qui représente 4 centimes de trop, il y a deux ans, et 3 centimes de trop l'année passée. Dans ce contexte, augmenter les impôts paraît peu judicieux. Cela fait deux ans de suite que la commune fait un excédent important. Pour arriver à équilibrer le budget, il a fallu surestimer les recettes de la commune. La commission des finances va essayer de revenir pour la prochaine séance du Conseil municipal avec des propositions pour contourner ces « ennuis » que met en place le canton.

M. Hess précise, par rapport au reliquat, qu'il y a deux possibilités de provisionner, soit à 30 % sur la totalité du reliquat, soit sur la base d'une échelle (5 % à l'année n-1, 25 % à l'année n-2, 50 % à l'année n-3, 100 % pour tout ce qui est antérieur). Toutefois, cette deuxième possibilité représente en général moins que les 30 % sur la totalité du reliquat.

Mme Curchod demande s'il y a des échanges avec les autres communes qui ont les mêmes problématiques.

M. Hess répond que ce n'est pas le cas, d'autant plus que tout le monde est actuellement occupé pour préparer les budgets.

M. Cogne explique que, parmi les pistes envisagées, il y a celle d'aller voir le service de surveillance des communes pour leur dire d'assumer les estimations données par l'administration ou de permettre à la commune de continuer à trouver un moyen de compenser les erreurs de l'administration. La commune ne peut pas politiquement assumer les erreurs dont ils sont techniquement responsables.

M. Hess précise, concernant le MCH2, que l'exécutif ne pourra plus utiliser les fonds de manière ponctuelle sans que cela ne figure au budget. Jusqu'à présent si quelqu'un était en difficulté, l'exécutif se réunissait et décidait s'il était possible d'aider ou non et il déboursait une somme. Dorénavant, il faudra le prévoir au budget.

M. Cogne se demande s'il ne vaudrait pas la peine de mettre 5'000 F de consommation sur chacun de ces fonds.

M. Hess indique que ce qui a été discuté à la commission des finances, à savoir qu'il faudra, le cas échéant, passer par un dépassement.

Mme Bolle de Paoli rappelle que le fonds Quibi était destiné à l'époque à l'école. Il faudrait ainsi discuter pour lui offrir cette somme pour autant que les enseignants en fassent un projet pour tous les élèves de l'école.

M. Hess fait remarquer qu'il y a également le fonds du Conseil municipal qui est actuellement dans les comptes de la commune et qui devra être sorti. L'idée est d'ouvrir un compte au nom du Conseil municipal avec une signature collective à deux ou trois, dont éventuellement un membre de l'exécutif puisque celui-ci verse ses jetons de présence pour les séances du Conseil municipal. Par ailleurs, la

commune aura également l'obligation de faire un plan financier quadriennal. Pour 2018, il est encore possible de présenter une version light, mais dès 2019 cela doit se faire de manière complète.

M. George s'étonne que le plan financier ne soit pas quinquennal pour correspondre avec la durée de la législature.

M. Schornoz avait compris que le fait que la commune garde les indemnités des conseillers municipaux, cela évitait de payer des charges ou l'AVS dessus.

M. Hess répond que cela n'a rien à voir. Ce n'est pas taxé.

M. Schornoz fait partie de la commission cantonale environnement, eaux et pêches et, sur le peu d'argent qu'il reçoit, il y a encore l'AVS et tout le reste qui est prélevé.

M. Hess rassure M. Schornoz. La commune est contrôlée chaque année et ces indemnités ne sont pas soumises à de tels prélèvements.

Le président note que M. Schornoz et Mmes Dubouloz et Zäch auront la signature collective pour ce compte.

Mme Dubouloz aimerait des précisions sur le demi-poste supplémentaire mentionné au point 2 de la page 3 pour renforcer l'équipe administrative. Elle demande s'il s'agit d'un poste de secrétariat.

Mme Zäch répond que c'est un poste qui doit encore être défini précisément. Il y a beaucoup trop de travail maintenant et le nombre de postes de travail à la commune n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

Mme Walthert ajoute qu'il y a actuellement le poste de la secrétaire communale à 80 % et le poste du responsable technique qui consacre une partie de son temps à des contrôles et des prestations sur le terrain et une autre partie de son temps pour préparer des dossiers, faire le suivi des chantiers ou effectuer des démarches administratives. Un cahier des charges a été préparé pour la commission des finances sur les nouvelles prestations et les charges supplémentaires à venir.

Mme Bolle de Paoli signale que cela a fait l'objet de discussions avec beaucoup de communes et l'exécutif s'est rendu compte que la grande majorité d'entre elles avaient davantage de postes en matière de secrétariat et de techniciens.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer qu'il y a encore le comptable, M. Hess, une fois par semaine, mais il manque vraiment cette troisième pour remplir les nombreuses tâches.

#### **Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 10 octobre 2017**

Mme Dubouloz se demande si le Conseil municipal ne doit pas se prononcer sur le rapport qui propose d'attribuer la somme de Fr. 3'000.- au poste du « coup de cœur 2018 » pour l'association Pacifique.

Mme Bolle de Paoli indique que cela concerne des éléments figurant dans le budget.

M. Cogne pense qu'il faudrait voter les rapports à chaque fois.

<p><b>Le rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 10 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.</b></p>
---

**Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 4 octobre 2017**

M. Schornoz note que le budget 2018 de la compagnie de sapeurs-pompiers est « quasi le même que l'année dernière ». Il aimerait savoir quel était le montant du budget l'année dernière.

Mme Bolle de Paoli précise que le budget avait augmenté dans le budget 2017 pour l'achat des radios Polycom et il reste à un montant similaire dans le budget 2018 en raison de l'achat obligatoire des appareils respiratoires.

**Le rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 4 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**Rapport de la commission des finances du 2 octobre 2017**

**Le rapport de la commission des finances du 2 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**5. Présentation du budget 2018**

M. George aimerait savoir à quoi correspond la rubrique 0290.10.3144.00 « entretien bâtiment » concernant la salle communale et budgétisée à 25'660 F.

M. Hess répond qu'il s'agit de la part fixe de CABE (Aprotec, éclairage de secours, Traitair, entretien matériel électrique).

M. George pense que c'est peut-être sur ce point qu'il faudra présenter une proposition pour éventuellement mettre les 230'000 F pour les travaux supplémentaires.

M. Hess explique que ces travaux supplémentaires, s'ils sont acceptés, viendront dans les investissements.

M. Cogne fait remarquer que le changement de plan comptable rend particulièrement difficile la comparaison d'une année sur l'autre puisque les rubriques sont différentes.

M. Hess ajoute que le nouveau plan comptable comprend beaucoup plus de rubriques.

M. George se réfère à la rubrique 3290.00 en page 8 « subvention à des organisations privées à but non lucratif » pour 38'700 F. Il a lu dans le rapport qu'il est prévu de donner 5'000 F à Antigél alors qu'on ne sait pas ce qu'ils vont faire l'année prochaine et qu'ils sont largement subventionnés par l'ACG. M. George se demande s'il ne vaudrait d'ailleurs pas la peine que la commission concernée les auditionne.

Mme Walthert explique qu'Antigél a une convention avec l'ACG, la Ville de Genève et le canton. La part versée par l'ACG est de 200'000 F par rapport à un budget total d'environ 5 millions de francs. Les manifestations proposées touchent presque toutes les communes sur le principe d'un tournus et, à chaque fois qu'il y a une activité dans la commune, ils demandent un soutien supplémentaire à la commune concernée. Il est vrai que la commune de Cartigny a participé une fois pour un montant de 4'000 F, sauf erreur. Elle a été approchée cette année pour un projet avec des chevaux. La difficulté avec Antigél c'est que l'événement a lieu en février. Ils sont maintenant en train de boucler leur programmation. En général ce sont des projets qui sont entre 4'000 et 5'000 F pour les petites communes. Ce sont souvent des projets à l'extérieur ou dans des infrastructures existantes. Quant au

projet prévu à Cartigny, il a changé en cours de route. En effet, l'artiste prévu pour les chevaux n'est plus disponible. Par ailleurs, c'est l'exécutif qui a eu les contacts avec Antigél, mais ces derniers pourraient effectivement être invités à une séance de la commission culture, loisirs et sports.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer que l'association demande à la commune d'apporter une idée ou une proposition de lieu. L'idée des chevaux venait ainsi de l'exécutif. D'ailleurs, il serait bien que les conseillers municipaux réfléchissent à un projet original.

M. Schornoz demande s'il est possible de s'engager avec Antigél par exemple pour 2020 pour ainsi mieux l'anticiper au niveau budgétaire. Il se rappelle qu'ils sont déjà venus au dernier moment à Cartigny, il y a un ou deux ans.

Mme Walthert confirme qu'Antigél est venu à Cartigny il y a deux ans parce qu'il y avait un espace libre dans leur programmation. Cette année, ils avaient une palette d'idées originales et intéressantes mais assez coûteuses pour Cartigny. Pour la commune, il faut que cela reste accessible. Par contre, il est tout à fait possible de les recevoir en commission pour parler d'un éventuel projet en en 2020.

Mme Curchod comprend que les aspects d'assurances ne sont pas comparables en raison du changement de plan comptable.

M. Cogne répond que c'est difficile à comparer parce que les éléments ne se trouvent plus aux mêmes endroits. On perdra l'historique avec les années précédentes.

Mme Curchod se réfère à la rubrique 96.3001.34310 entretien courant du bâtiment café-appartement (cf. p. 19). Elle aimerait savoir si cette ligne budgétaire a été revue à la baisse de 10'000 F à 5'000 F ou si c'est lié au changement de plan comptable.

M. Hess signale que cette ligne a été revue à la baisse étant donné que de gros projets d'investissement sont en cours.

Mme Curchod relève qu'il y a un bâtiment qui est en baisse de revenu.

M. Hess indique que la commission des finances s'est posé cette question. Au niveau du budget, on pensait pouvoir augmenter les loyers. Pour le projet de budget 2018, le montant est basé sur les valeurs locatives actuelles.

M. George fait remarquer que c'est sur celui de CABC.

Mme Curchod se réfère à la page 19 le bâtiment des Trois-Fontaines qui était à 72'000 F en 2017 est à 67'000 F au projet de budget 2018.

M. Hess indique que ce n'est pas une baisse. Simplement, ils avaient surévalué les revenus. La valeur est maintenant basée sur l'état locatif.

## **6. Propositions et questions**

- M. Schornoz note que des travaux ont lieu à la rue de Pré-de-la-Reine. En même temps, ils sont en train de changer la porte du garage de l'immeuble du Trabli. Entre les deux travaux réalisés en parallèle, les gens ont quand même constaté que le parking communal devient un

P&R. Pour ceux qui partent et qui reviennent à midi, le parking est doublement occupé puisqu'il n'y a plus les places sur la rue du Pré-de-la-Reine. Ce sont apparemment des gens qui garent leur voiture le matin et qui prennent le bus. En ce moment c'est problématique. M. Schornoz demande ce qu'il est possible de faire, mais il imagine que le sujet sera certainement abordé en commission des routes.

- M. Schornoz signale qu'une personne habitant au Pré-de-la-Reine en face de la déchetterie a constaté que des gens mettent leurs bouteilles à recycler à 5h30 avant de partir travailler. C'est problématique et il faudrait peut-être faire un rappel à ce sujet dans le journal.

Mme Zäch fait remarquer que l'installation de caméras ou d'un système de clé représente un budget énorme. Par ailleurs, il faut attendre le retour de l'étude réalisée sur les déchetteries pour tirer des conclusions.

Mme Walthert ajoute que, dans un petit village, on compte aussi beaucoup sur les habitants pour réagir quand ils aperçoivent un tel comportement.

- Mme Moget demande s'il y a eu un retour par rapport au nouveau plan de circulation dans le village.

Mme Zäch indique que des comptages vont être réalisés sous peu. Même si tous les usagers ne respectent pas la nouvelle signalisation, ces mesures simples autorisées par la DGT permettent déjà de constater une réelle amélioration dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave.

M. George trouve qu'il y a un certain nombre de gens qui reprennent de mauvaises habitudes.

Mme Zäch fait savoir que l'exécutif demande régulièrement que des contrôles soient effectués. Plusieurs contrôles de vitesse ont eu lieu sur la route de Cartigny. Le but est d'avoir un rapport pour ensuite faire une demande officielle de pose de radar fixe.

- M. Cogne aimerait parler des actions de la BCGe détenues par la commune. Il rappelle que la commune avait décidé de transférer une partie de ses actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier suite à un rapport de la commission des finances du 6 avril 2017. Le service de surveillance des communes a écrit à l'exécutif pour dire que cela n'est pas possible et a demandé que le Conseil municipal annule sa délibération. Lors de sa précédente séance, le Conseil municipal a décidé de ne pas annuler sa délibération dans la mesure où le service de surveillance des communes paraissait particulièrement démuné en termes d'arguments fondés. Suite à cela, Mme Walthert, membre de la commission des finances de l'ACG, a été convoquée le 9 octobre 2017 à une réunion de cette commission qui a changé son ordre du jour au dernier moment pour parler principalement de la restructuration du capital de BCGe et de la proposition de convention d'actionnaires. Il faut se souvenir que c'est l'absence de convention qui permettait au service de surveillance des communes de justifier leur position. M. Cogne a analysé la présentation de l'ACG et la convention envisagée. Ils partent du postulat qu'il n'est pas possible de répartir ces actions en fonction de la population et qu'il faut le répartir autrement, sans préciser la manière de le faire. Cela étant, M. Cogne a fait un tableau où l'on peut voir la répartition telle que proposée par l'ACG. Certes, cela diminuerait le nombre d'actions que la commune de Cartigny devrait conserver, même si elle devait encore en détenir 59 fois de ce que détient la commune d'Onex (elle en détient 77

fois plus qu'Onex aujourd'hui). La clé de répartition retenue par l'ACG permet encore des écarts allant de 64 fois plus pour les communes qui en détiennent le plus (56 fois plus d'actions par habitant à Cartigny que la commune qui en détient le moins). M. Cogne a essayé de trouver une clé de répartition un peu plus logique et fondée sur le nombre d'habitants, étant entendu que la Ville de Genève a déjà annoncé qu'elle voulait conserver 900'000 actions. Dans la mesure où il en faut 1'252'720 pour les communes, il en reste 252'720 à se partager entre toutes les communes sauf la Ville de Genève. Sur la base d'une répartition en fonction du nombre d'habitants, cela fait 0,87 actions par habitant de chaque commune. Certaines communes n'arriveraient pas à assumer leur rôle parce qu'elles en ont peu et que l'on ne peut pas les forcer à en acheter. C'est l'objet de la 2<sup>e</sup> répartition. Les communes qui le peuvent en conservent un peu plus pour les 4 communes qui n'arrivent pas à assumer leur part (Lancy, Meyrin, Onex et Vernier). Ensuite, il faut faire une 3<sup>e</sup> répartition parce qu'à cause de la 2<sup>e</sup> répartition 5 communes n'y arrivent pas non plus. Avec une telle répartition, les communes qui détiennent le plus ce sont quasiment toutes les communes qui sont au même niveau, à savoir que 1,14 actions par habitant. Quant aux communes les plus faibles, c'est Onex qui continue à détenir 0,19 action par habitant, Vernier 0,4, etc. Avec la répartition proposée par l'ACG, 5 communes qui détiennent le plus d'actions par habitant sont particulièrement de petites communes et pas toutes riches. Il s'agit de d'Avully, Cartigny, Céligny, Jussy et Russin qui détiendraient 5,25 actions par habitant, soit 27'000 actions au total pour ces 5 communes qui représentent 5'000 habitants là où les 5 communes qui en détiennent le moins (Lancy, Meyrin, Onex, Vernier et Veyrier) représentant près de 120'000 habitants au total en détiendraient 30'000. M. Cogne recommande personnellement de dire que, en l'état, il faut refuser de signer cette convention d'actionnaire, s'y opposer auprès de l'ACG et suggérer à l'ACG un plan de répartition qui soit plus à la mesure de la réalité et qui ne soit pas fondée sur des actions que des communes détiennent depuis plus d'un siècle pour des raisons religieuses. Le Sonderbund est fini depuis longtemps et il ne semble pas qu'il faille faire cette distinction entre communes protestantes et communes catholiques. M. Cogne précise qu'il discutera volontiers avec l'ACG. Quant à la répartition proposée par M. Cogne, elle peut être transmise à l'ACG ou à d'autres communes.

Mme Walthert a clairement exprimé à la commission des finances de l'ACG que la commune de Cartigny n'annulerait pas sa délibération.

M. George demande si la signature de la convention d'actionnaire par la commune nécessite d'avoir le feu vert du Conseil municipal via une délibération.

M. Cogne pense que la signature de conventions d'actionnaires est de la compétence de l'exécutif. Par ailleurs, il n'est pas exclu que l'ACG puisse, sur la base d'une majorité des votes à l'ACG, décider de signer. Ce qui est sûr c'est qu'il faudrait s'y opposer avec énergie. Pour Cartigny, la différence est entre 300'000 F et 600'000 F qu'elle peut ou non investir. En consultant rapidement la législation, M. Cogne n'a rien trouvé sur la signature des conventions d'actionnaires. En revanche, c'est le Conseil municipal qui est en charge de délibérer sur le bilan, or, il y a là un changement du bilan que cela soit la version de l'ACG ou celle proposée par M. Cogne. On pourrait donc imaginer que le Conseil municipal doive délibérer sur ce sujet.

Le président lève la séance à 22h00.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

## Annexes

### Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 4 octobre 2017

#### Préambule :

La commission de la sécurité, ORPC, pompiers s'est réunie le 4 octobre 2017 pour la présentation du budget 2018 de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny par le Capitaine Nicolas PITTET.

#### Discussion :

Lors de cette séance, le Capitaine Nicolas PITTET a présenté à la commission la demande des sapeurs-pompiers pour le budget 2018.

Le premier poste du budget concerne l'investissement, à savoir le matériel et l'équipement. Le montant de ce poste s'élève à CHF 20'700.-. Les investissements prévus sont notamment l'achat d'un équipement feu complet, le remplacement de l'habillement détérioré, le remplacement des cordes, le remplacement de la tronçonneuse, ainsi que l'achat de nouveaux appareils respiratoires.

Concernant l'achat des nouveaux appareils respiratoires, il est utile de préciser que cet achat est une obligation de l'OCCPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires). En effet, les pièces de remplacement des appareils actuels ne sont plus fabriquées, donc on ne peut plus les remplacer quand elles sont usagées. Il faut donc racheter de nouveaux appareils. Actuellement, la compagnie en dispose de 8, raison pour laquelle 8 ont été remis au budget.

Le deuxième poste du budget « formation » est de CHF 6'390.-. Il s'agit toujours de projets de formation (exemples : cours tronçonneuse, cours antichute, etc.). Ils ne seront pas forcément utilisés.

Le troisième poste du budget concerne les consommables et est de CHF 1'890.-. Ce poste comprend notamment le permis remorque, les visites médicales (obligatoires pour les porteurs d'appareils respiratoires), le matériel de bureau, etc.

Le quatrième poste est relatif à l'entretien du matériel et il se monte à CHF 2'750.-.

Le cinquième poste, « frais de représentation », est de CHF 2'570.-. Il comprend les repas des assemblées générales, etc.

Le sixième poste a trait aux différentes cotisations annuelles, à la location des clés SIG et à la concession à l'OFCOM. Il se monte à CHF 1'490.-.

Le dernier poste concerne les indemnités de piquet et est de CHF 5'200.-.

Le budget présenté a un total de CHF 50'510.-. Son montant est quasi le même que l'année dernière. Il sied de rappeler que l'an passé il a augmenté à cause de l'achat obligatoire des radios Polycom et que cette année il y a l'achat obligatoire des appareils respiratoires.

#### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission sécurité, ORPC, pompiers vous recommande d'accepter le projet de budget 2018, tel que présenté par le Capitaine Nicolas PITTET.

Stéphanie GISLER

### **Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 10 octobre 2017**

**1) Accueil de 3 personnes venues nous présenter l'association « Pacifique » :** Samuel Gardaz, président de l'association /Virginie Gaud et Gérard Gratier, éducateurs naviguant.

L'association Pacifique accueille, conçoit et accompagne des projets socio-éducatifs et de sensibilisation à l'environnement marin à bord de ses deux voiliers, le Fleur de Passion et le Mauritius.

Organisation à but non-lucratif créée à Genève en 2002, elle veut donner au plus grand nombre, en particulier aux jeunes de la région, la possibilité de vivre une expérience de vie en mer à bord de bateaux dédiés au "travailler ensemble", et de partir ainsi à la découverte du grand large, des autres et de soi-même.

#### Partenaires :

Depuis sa naissance en 2002, l'association Pacifique a tissé autour d'elle un vaste réseau de partenaires institutionnels, associatifs mais aussi dans les milieux économiques qui la soutiennent, l'accompagnent et lui font confiance dans son activité.

- Fleur de Passion navigue depuis 2011 sous le patronage de la Ville de Genève.
- Les deux voiliers de l'association sont officiellement reconnus comme lieu de placement par le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) du canton de Genève.
- Le programme socio-éducatif Jeunes en mer est officiellement validé par le service de protection des mineurs (SPMi) du canton de Genève.
- Certains jeunes embarquent dans le cadre de mesure d'éloignement volontaire prononcées par le Tribunal des mineurs du canton de Genève.
  
- Les compétences acquises à bord par les « stagiaires-mousses » du programme Jeunes en mer sont validées par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

#### Typologie des bénéficiaires :

- Adolescents dès 14 ans/ jeunes en rupture socio-éducatives et professionnelle.
- Camps bleus, découverte du milieu marin et sensibilisation.
- Mais aussi embarquement à bord de familles, groupes, ...

#### Dates :

2002 : Achat du bateau « Fleur de Passion » puis 6 ans de restauration

2009-2014 : 5 saisons de navigation /plus de 200 jeunes embarqués à bord

2015-2019 : 4 ans autour du monde sur les traces de Magellan

Depuis le printemps 2017 : Achat et mise en service d'un 2<sup>ème</sup> bateau, le « Mauritius » qui navigue actuellement en méditerranée.

#### Le programme jeunes en mer :

- Conçu et mis en œuvre par Pacifique et validé par le SPMI
- Prise en charge de 8 mois :
  - 2 mois de préparation (rdv réguliers avec un programme individualisé)
  - 2 mois d'embarquement à bord
  - 4 mois de suivi avec des rdv, réinsertion scolaire et/ou professionnelle, travail avec les familles.

L'idée de Pacifique est maintenant de pouvoir rendre accessible le programme « Jeunes en mer » à des jeunes « hors dossier » c'est-à-dire, lorsqu'il n'y a pas de placement par un partenaire institutionnel

(SPMI/ Tribunal) et donc pas de financement. L'idée étant de créer un fond de solidarité pour permettre à ces jeunes de partir sans « attendre » qu'il y ait eu délits et/ou placements.

Pour en savoir plus : [www.pacifique.ch](http://www.pacifique.ch)

**La commission sociale s'est montrée très enthousiaste par la présentation de cette association et par ses projets en cours et nous vous proposons d'allouer la somme de Frs 3'000.- au poste du Coup de cœur 2018 pour l'association « Pacifique ».**

Isabelle Dubouloz